

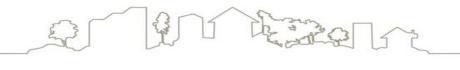
La révolution d'aménagement du territoire



Lois ELAN et Climat - résilience

2 lois avec 2 ambitions très fortes pour les élus du bloc local :

- Renforcer la place du projet politique : moderniser les SCoT pour affirmer la stratégie territoriale intégratrice des objectifs nationaux et régionaux
- Changer la trajectoire des territoires



Le SCoT modernisé de la loi ELAN

- Projet d'aménagement stratégique
- 3 piliers obligatoires
 - Economie en transversalité (dont aménagement commercial, agriculture forêt)
 - Besoin de la population : Habitat, équipements, services, mobilité
 - Transitions : énergétique, écologique, changement climatique, biodiversité
 - Gestion économe du foncier et lutte contre l'artificialisation
- DAAC obligatoire
- SCoT valant PCAET
- Décliner la stratégie et prévoir un plan d'action de mise en oeuvre
- Intégrateur des objectifs nationaux et régionaux

Le changement de trajectoire des territoires

- Une trajectoire en 3 temps : 3x10 ans, gestion économe du foncier, artificialisation, ZAN (renouvellement urbain / renaturation)
- Relever le défi d'une forte ambition : une marche très haute à monter en très peu de temps, avec une logique de résultat
- Des négociations à mener entre les SCoT à l'échelle régionale (SRADDET) : objectif régional et territorialisation, grands projets
- La prise en compte des efforts déjà réalisés et les dynamiques des territoires et des besoins à venir
- Renforcer la gouvernance <u>au sein du bloc local</u>
- Mieux articuler la chaine de commandement stratégie-plans d'action contractualisation

fedescat.org

Conférences des SCoT

- Un exercice positif : les élus et techniciens se sont mobilisés, le ZAN à l'agenda politique
- Ne pas s'enfermer dans une approche chiffrée de l'objectif ZAN ;
- Fiabilité et exhaustivité des données sur l'artificialisation des sols ;
- Quelle place pour les grands projets ?
- Les Conférences des SCoT perdureront, le travail sur la mise en œuvre de loi climat résilience continue dans les territoires ;
- Manque de mesures d'accompagnement ;



Conférence des SCoT des Pays de la Loire

Approche quantitative

Quatre scénarii :

- Point de repère : -50% partout ;
- Scénario 2 : Répartition proportionnelle aux besoins en logements ;
- Scénario 3 : Hausse homogène du niveau d'efficacité foncière ;
- Scénario 4 : Modulation limitée tenant compte des besoins futurs et des efforts passés .
- Territorialisation chiffrée;
- Aucun scénario n'a fait l'unanimité;
- Identification de points de consensus et de vigilance.

Document de tr	f		Flux 2010-2020				Perspectives 2021-2031				soit un
répartition théo	riqu	e	TOTAL	dont Habitat	dont Activité	dont Autres	TOTAL	dont Habitat	dont Activité	dont Autres	objectif de
		Ancenis	404,6	288,5	85,3	30,8	202,3	244	42,7	15,4	-50%
		Cap'A	249,3	195,9	39,5	13,9	124,7	98,0	19,7	7,0	-50%
		Cc De Nozay	120,1	88,3	13,9	27,0	60,0	44,2	7,0	8,9	-50%
		Châteaubriant-Derval	256,3	172,1	71,0	13,2	128,1	86,0	35,5	6,6	-50%
	44	PETR P. Retz	1 461,6	1 088,9	313,6	59,1	730,8	544,5	256,8	29,6	-50%
		PM Nantes St-Nazaire	2 105,0	1 377,4	602,2	125,4	1 052,5	688,7	301,1	62,7	-50%
	49	Pontchâteau - St Gildas	237,9	164,7	62,0	11,1	118,9	82,4	31,0	5,6	-50%
		Redon et Vilaine	109,7	94,2	13,0	2,5	54,8	47,2	6,5	1,2	-50%
		Vignoble Nantais	552,1	397,5	120,7	33,9	276,1	198,8	60,7	17,0	-50%
		Anjou Bleu	879,2	631,5	287,8	59,9	439,6	315,8	93,9	29,9	-50%
		Baugeois-Vallée	176,8	134,7	35,4	6,7	88,4	67,3	17,7	3,4	-50%
		Choletais	440,6	292,3	129,7	18,6	220,3	146,2	64,8	9,3	-50%
		Grand Saumurois	373,8	229,2	215,9	28,7	186,9	114.6	58,0	34,4	-50%
		Mauges Com.	687,9	483,9	181,8	22,1	343,9	242,0	90,9	11,1	-50%
		PM Loire-Angers	1 477,8	548,8	463,9	65,1	738,9	474,4	231,9	32,5	-50%
	72	Bocage Mayennais	301,5	260,9	35,1	5,4	150,7	130,4	17,6	2,7	-50%
		Cc Du Mont Des Avaloirs	203,6	263,8	32,4	7,4	101,8	81,9	16,2	3,7	-50%
		Château-Gontier	295,2	196,8	78,3	20,0	147,6	58,4	39.7	10,0	-50%
		Collyrons	308,5	223,9	67,7	26,9	154,3	112.0	33,1	2,5	-50%
		Craon	260,8	201,1	48,6	11,2	130,4	100,5	24,3	5,6	-50%
		Ernée	188,8	144,0	37,1	7,7	94,4	72,0	18,5	3.8	-50%
		Laval et Loiron	681,7	383,7	257,6	40,4	340,9	191,9	128,8	20,2	-50%
		Mayenne Com.	558,0	1,086	159,4	28.6	279,0	190,0	79,7	2,3	-50%
		Meslay-Grez	176,1	134,3	31,9	9,9	88,1	67,2	15.9	5,0	-50%
		Cc Haute Sarthe Alpes Mancelles	287,7	183,3	79,6	24.7	143,8	91,7	39,8	12,4	-50%
		CU d'Alençon	92,3	54,5	34,0	3,9	46,2	27,3	17,0	1,9	-50%
		Maine Saosnois	179,4	232,2	41,2	6,1	89,7	66,0	20,6	3,0	-50%
		Le Mans	1 561,6	1 201,7	284,9	74,9	780,8	600,9	142,5	37,4	-50%
		Perche Sarthois	342,2	253,1	74,9	14.2	171,1	126,5	37,5	7,1	-50%
		Vallée De La Sarthe	584,3	427,3	244,8	22,2	292,1	208,6	72,4	11,1	-50%
		Vallée Du Loir	706,3	552,2	323,3	34,2	353,2	276,1	59,6	17,4	-50%
		Bocage Vendéen	1 534,3	933,7	530,5	70,1	767,2	466,9	265,2	35,1	-50%
		lie d'Yeu	58,8	23,4	34,5	0,9	29,4	11,7	17,3	0,5	-50%
		Nord-Ouest Vendée	685,4	441,2	204,3	39,9	342,7	220,6	102,1	20,0	-50%
		Sables D'Olonne	255,8	173,3	69,3	13,2	127,9	86,7	34,7	6,6	-50%
		St Gilles Croix De Vie	418,4	275,7	132,1	10,7	209,2	137,8	66,0	5,4	-50%
		Sud-Est Vendée	413,3	244,5	257,2	11,6	206,7	172,2	78,6	5,8	-50%
		Sud-Vendée Littoral	379,9	226,1	135,2	18,6	189,9	113,0	67,6	9,3	-50%
		Vendée Cœur Ocean	567,7	393,0	246,9	27,7	283,8	196,5	73,5	13,8	-50%
		Yon et Vie	1 115,4	707,5	366,4	41,6	557,7	353,7	183,2	20,8	-50%
		Pays de la Loire	21 690 ha	14889 ha	5739 ha	1062 ha	10 845	7 445 ha	2 869 ha	531 ha	-50%



Conférence des SCoT de Bretagne

Approche qualitative

- Arrêter quatre principes à considérer pour la territorialisation :
 - Efforts passés des territoires en termes de sobriété foncière ;
 - Définition d'une armature territoriale;
 - Capacités d'accueil des territoires (alimentation, production énergétique, etc.);
 - Potentiel mobilisable dans les espaces déjà artificialisés.
- Mécanisme de solidarité territoriale autour des grands projets ;
- Territorialisation équitable ;
- Financement d'une ingénierie commune et partagée ;



Conférence des SCoT N. AQUITAINE

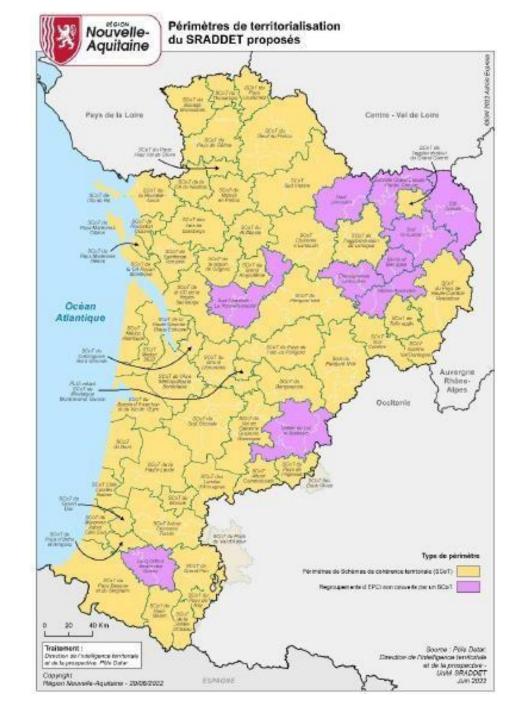
Vers une territorialisation plus qualitative que quantitative

La Conférence régionale des SCOT se positionne pour :

- Un scénario de territorialisation basé sur les échelles de SCoT ou de regroupement d'EPCI non couverts.
- Une répartition des efforts de réduction traduite sous forme de taux (et pas d'enveloppes).

Il est proposé à la Région :

- Un taux de réduction maximum afin de garantir le développement de tous les territoires.
- Un suivi de la consommation d'espaces régulier, en lien avec les territoires.



Conférence des SCoT N. AQUITAINE

Vers une territorialisation plus qualitative que quantitative

• Grands projets:

La Conférence régionale des SCOT se positionne pour :

- Préciser et redimensionner les différents grands projets d'envergure prévus à 2030.
- ➤ Réaliser un effort sur l'enveloppe dédiée aux grands projets, à la hauteur de ce qui est demandé aux territoires (-50%).

Il est proposé à la Région :

De prévoir une close de revoyure tous les 3 ans dans le cadre de la Conférence régionale des SCOT.

Conférence des SCoT N. AQUITAINE

Des mesures d'accompagnement et de soutien en matière d'ingénierie et de financement

Les financements et la contractualisation :

La Conférence régionale des SCOT demande à la Région :

- > Un accompagnement technique et financier dans l'élaboration et l'adaptation des documents d'urbanisme.
- Un accompagnement en ingénierie au service des territoires (ex. agences d'urbanisme).
- ➤ Une adaptation de la contractualisation avec un prisme « ZAN » par un soutien aux dispositifs existants et par une évolution des contrats.
- L'articulation des périmètres de contractualisation et des périmètres de déclinaison des objectifs fonciers.

Objectifs fixés en fonction de profils de territoire et applicables au SCoT/EPCI

- > 5 profils découlant de la stratégie d'aménagement
- Territoires à enjeux de résilience(s)
 Littoral et rétro-littoral
- Territoires à enjeux de soutenabilité(s)
 Aire métropolitaine bordelaise
- Territoires à enjeux de rééquilibrage(s)
 Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne
- Territoires à enjeux de confortement(s)
 Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux
 en gain d'habitants OU d'emplois
- Territoires à enjeux de revitalisation(s)

 Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux
 en perte d'habitants ET d'emplois

Objectif: Sobriété

Sobriété <u>renforcée</u>

Objectif:Sobriété
intermédiaire

Objectif: Sobriété raisonnée

1 principe de fongibilité entre territoires voisins

Investissons aujourd'hui, dessinons demain !!!!!!!!!!!!!!

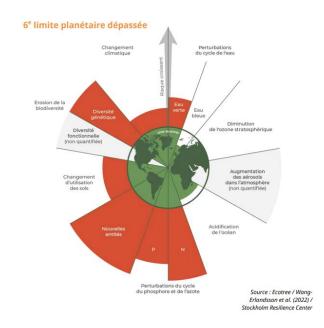


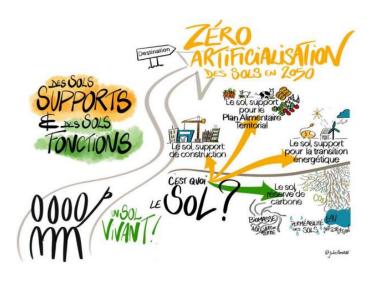
S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement

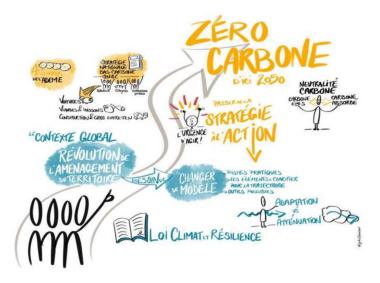




- Choisir pour ne pas subir : la responsabilité politique des élus du bloc local ;
- Faire face à la révolution d'aménagement du territoire et aux enjeux de la loi Climat résilience;
- Deux horizons connus : ZAN et ZEN d'ici 2050.











- Identifier les leviers d'action des élus et le chemin qu'ils souhaitent emprunter;
- Repenser le projet de territoire et s'assurer qu'il permet le changement de trajectoire du territoire, le décliner;
- · Agir dès maintenant et engager la réflexion de long terme.



Je m'engage tout de suite :

- Calibrer et mobiliser l'ingénierie des services des trois niveaux de collectivités du bloc local pour construire la connaissance, alimenter les échanges, conduire ou réaliser la révision des documents de planification et d'urbanisme, construire les outils de suivi et d'évaluation.
- Évaluer le parc de logement concerné par les étiquettes énergétiques F et G qui devront faire l'objet d'une réhabilitation énergétique avant 2028 et mettre en place une politique d'aide à la réhabilitation énergétique pour éviter de perdre en disponibilité de logements et augmenter la vacance.





- Transformer la contrainte législative en opportunité politique de ré-enchanter l'exercice d'aménagement du territoire;
- Les défis sont tels, pour revoir nos modèles d'aménagement, s'appuyer sur les compétences de chacun;
- Travailler 5 axes :
 - ✓ Revoir la manière dont on identifie les besoins ;
 - ✓ Elargir **les valeurs** du territoire ;
 - ✓ Faire des espaces non bâtis l'épicentre des transitions;
 - ✓ Formuler une nouvelle équation pour la densité;
 - ✓ La qualité des aménagements et du dialogue.

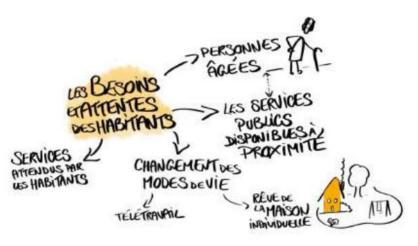
Jedescat.arg_



S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement

Nouvelle formulation des besoins



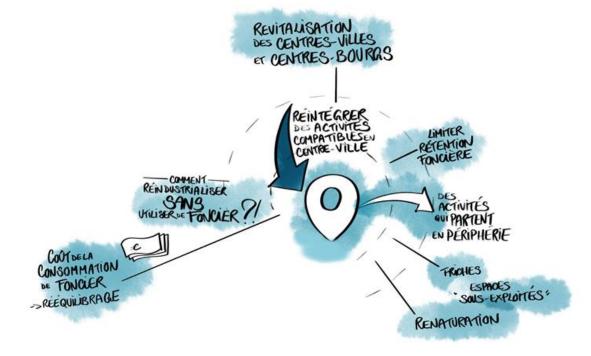




fedescat.arg



Nouvelle formulation des Valeurs





Jedescat.arg_



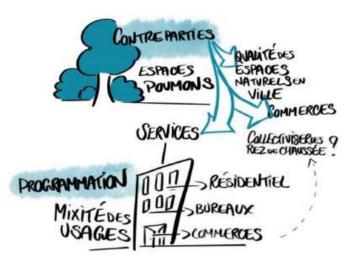


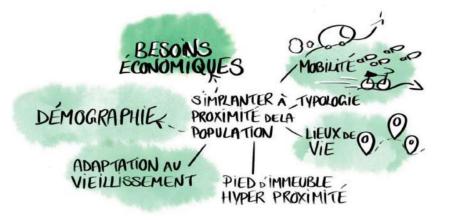


fedescat.org_











fedescat.arg_









Jedescat.arg_



Agir pour ne pas subir!

- Le projet de territoire du SCoT est un outil fédérateur des acteurs du territoire
- J'ai préparé la renaturation en compensation de l'artificialisation
- Je connais la valeur des espaces non-bâlis
- J'ai identifié les vulnérabilités de mon territoire face aux changements climatiques
- 🔲 Je pilote ma stratégie foncière
- Je connais les leviers de décarbonation de mon territoire
- Le projet politique du SCoT est bien partagé par tous les acteurs de mon territoire?

Nouvelle formulation des besoins Nouvelle formulation des Valeurs





fedescat.org

Trame

des

transilions

